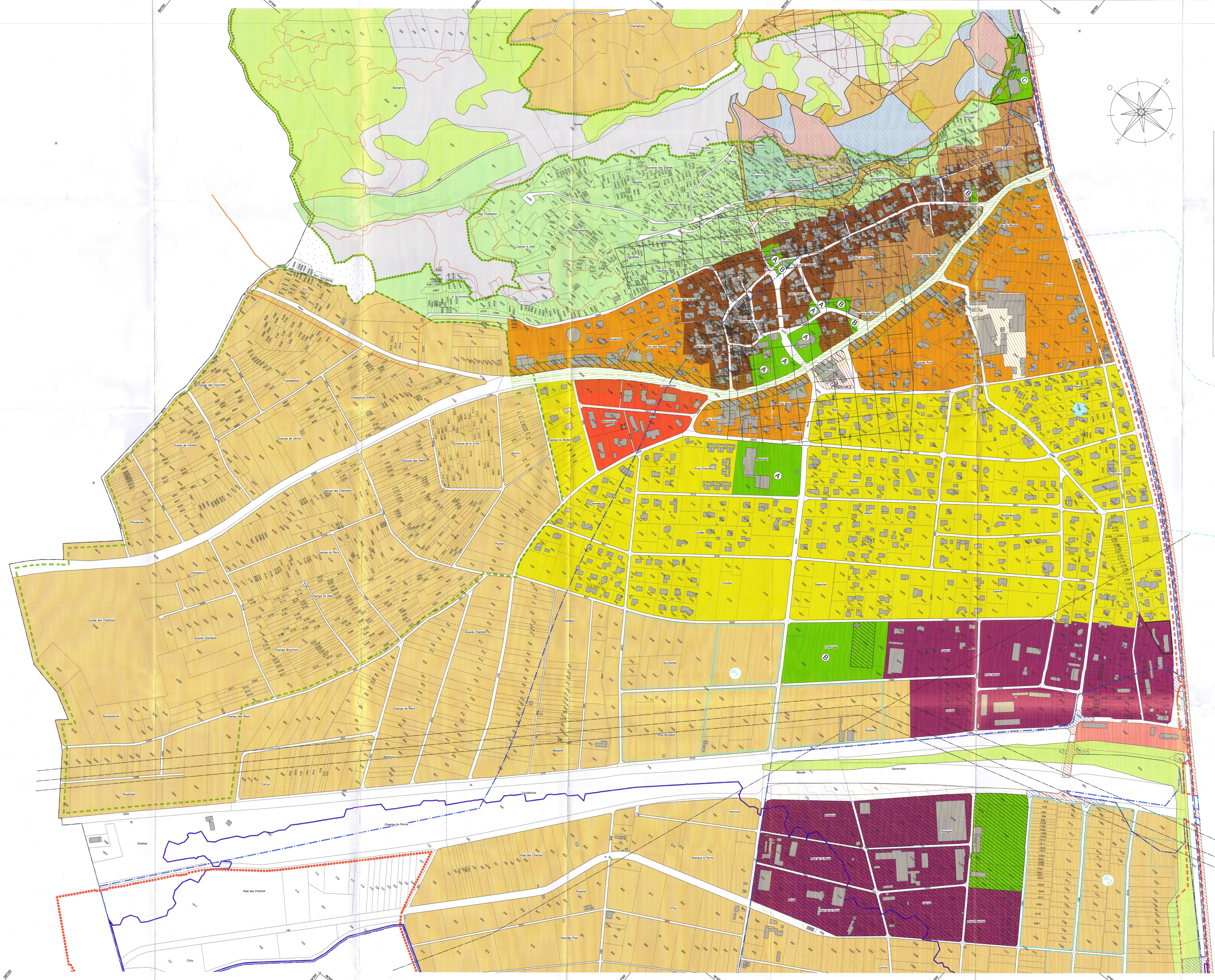
O
N
E
S
Botsarion
Champlong
Beuble
Plan Cheseaux
Crettex à José
A St-Antoine
Gru
Tremadières
Champs des Fourches
Champs du Châble
Champs de Létroz
Champ de Venetz
Champs de la Croix
Borion
Champs des Geais
Champs des Champys
Preveyres
Champs du Revy
Champeron
Champs St-Jean
Combe des Champys
Grands Champys
Champs Bournoux
Sacrestanne
Champy des Reys
Grands Champs
Champs de Mars
Mottetys
Cartys
Roustopa
Chettes
Champs du Perrey
Condémine
Pied des Champs
Citty
Pontet
Moette
Rives
Sommet des Vignes
Cudrie
Cretettes
Portette
Plan
Planchamp
Crosettes
Orinets
Vignettes
Désarten
Citerne
Chatelys
Pesaire
Figuier
Grands-Vignes
Borgeaux
Amandoley
Single
Montau
Jacquemette
Tribouette
Relongin
Forges d'Ardon
Sommet du Village
Néavis
Prés du Moulin
Milieu du Village
Vergers des Rouets
Grands Vergers
Châble
Prés l'Evêque
Vergers des Vignes
Verdelets
Verger de la Cure
Vergers des Places
Bovanche
Proz des Mayes
Pied du Village
Nayat
Grands Proz
Perron
PROUINS
Tranquillous
Billonnaires
Proz Rion
Proz Clous
Pattiers
Biels
Champs du Borion
Proz-Chevalley
Retson
Cheneaux
Vélard
Battindeys
Cordés
Combe
Sapenne
Esserts
Genevreys
Euchettes
Collonges
Epetys
Proz Serins
Cerise
Suplaye
Proz Bruniers
Bletzard
Bérade
Vermont
Greneye
Aprages
Greneye à Favre
Pied de la Roua
Rosaire
Prily
Revis
Carros
Grand Bochet
Pied des Pras
A
B
C
P1
P2

Zones de dangers :

🟨	Zone de danger d'avalanches
—	Périmètre de la zone de danger du Rhône
▨	Zone de danger géologique élevé
▨	Zone de danger géologique moyen
▨	Zone de danger géologique faible
☐	Zone de danger géologique résiduel
▨	Zone de danger de crue élevé (Lizerne)
▨	Zone de danger de crue moyen (Lizerne)
▨	Zone de danger de crue faible (Lizerne)
☐	Zone de danger de crue résiduel (Lizerne)

Légende

🟫	(DS III)	Zone du centre du village
🟫	(DS III)	Zone extensive du village
🟥	(DS II)	Zone d'habitations collectives 0.80
▨	(DS II)	Zone d'habitation collective 0.80 à aménager
🟧	(DS II)	Zone d'habitations collectives 0.60
▨	(DS II)	Zone d'habitation collective 0.60 à aménager
🟨	(DS II)	Zone résidentielle 0.30
🟪	(DS III)	Zone mixte résidentielle et artisanale 0.60
▨	(DS IV)	Zone industrielle 0.80
🟩		Zone de constructions et d'installations publiques A, B et C
▨		Zone destinée à la pratique des activités sportives
▨	(DS III)	Zone dite soumise au bruit (35 m)
▨	(DS III)	Secteur d'alignement commercial (20 m)

Zones agricoles :

🟫	Zone agricole de pâturage, vignes, cultures
🟦	Zone agricole d'alpages
🟩	Zone agricole protégée

Zones de protection :

▨	Secteur de protection archéologique
●●●●●●●●	Zone protection, paysage nationale
▬ ▬ ▬ ▬	Zone protection, paysage cantonale
●●●●●●●●	Zone protection, nature nationale
—	Zone protection, nature nationale PPS
▬ ▬ ▬ ▬	Zone protection, nature cantonale
☐	Réservoir
	Protection du pompage
— — —	Protection des rives, des torrents et des rivières espace cours d'eau
-·-·-	Limite communale
☐	Périmètre de protection des sources (P1 et P2)
— — —	Extension du périmètre de protection des sources Zone de protection provisoire S2

Autres :

🟩	Aire forestière à titre indicatif
▨	Zone non affectée
🟥	Zone non affectée, CFF
▨	Inculte
—	Chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre
☐	Zone de dépôt de matériaux A
▨	Zone d'extraction de matériaux
-·-·-	Ligne électrique Haute Tension

CANTON DU VALAIS
COMMUNE D'ARDON

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Echelle 1:2'000

Ardon, le 28 février 2013

COMMUNE D'ARDON
CANTON DU VALAIS

Homologué par le Conseil d'Etat le

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du – 5 JUIN 2013
Droit de sceau: Fr. 150.–
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Ardon, le 19 Février 2013

ALPA
Auteur du plan : ALPA, Urbanisme et aménagement du territoire, Sion-Martigny
Informatisation du plan : Bureau de géomètre BSS SA, Conthey